



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 8 octobre 2009 20 h. 15

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
43 (+ 1 assermentation) membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ, secrétaire municipale.

Il relève la présence de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique et de M. RUBY, boursier communal

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY ET Ph. MODOUX et se sont excusés.

La presse est représentée ce soir par M. NIPPEL du Régional.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	43	membres (+ 1 assermentation)
Excusés :	14	membres
Absent :	1	membre

Les conseillers excusés sont : MMES BOUJON L., HIRT M., RECCHIA A., REIGNER C.
MM. BENOIT J.-Cl., GENAINE A., GILLIERON L., HULMANN P., JAN Ph., MARREL Ch., OSTERTAG M.,
RECCHIA M., SCHWEGLER P., VALLOTTON J.-P.

Le conseiller absent : M. BELARDINELLI

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009

Le Président relève l'absence du nom de M. Ostertag, omis dans le comptage des excusés.

M. Chapalay estime plus correct que soit stipulé « Lutry » et non « La Croix ». (page10, 1^{er} paragraphe)

Le procès-verbal est accepté avec la modification à la majorité, moins 1 abstention.

2. Assermentation de M. Dumoulin Philippe, en remplacement de Mme Jacquat, démissionnaire.

3. Communication du bureau

Le Président informe conformément à l'art. 32 du règlement, que la transmission des archives du bureau du Conseil a été remise à Madame Gaillard le 6 octobre.

Monsieur Carlo Pinto a fait part de sa démission de notre conseil par courrier, avec effet immédiat.
Madame Gygi, 1^{ère} suppléante sera assermentée lors du conseil du 3 décembre en remplacement de M. Pinto.

Monsieur Jérôme Davalle sera, dès lors, le 1^{er} suppléant.

Des condoléances ont été adressées, au nom du Conseil, pour les décès des mamans de Mme Angela Recchia et de M. Guiseppe De Pierri.

Commission de recours en matière d'impôt

Fait part du courrier reçu le 7 octobre, envoyé par la commission précitée.

Votation du 27 septembre 2009.

Taux de participation de 53 %. Le Président en communique les résultats.

4. Communications de la municipalité

Le Président cède la parole à la Municipalité

M. G. Muheim apporte le salut de la Municipalité et remercie les organisateurs de la sortie aux champs des Diablerets du 3 octobre.

Fermeture de la route de la Cita, au droit du Flonzel

N'ayant pas reçu d'avis du Tribunal fédéral sur le dépôt d'un recours contre le jugement rendu par l'instance cantonale, la fermeture est entrée en force. Un article a été publié par le journal 24 Heures. La prochaine Passade contiendra des informations sur ce sujet.

Fermeture routière à la croisée des chemins du Blessoney et de Champ Pevy

Une enquête publique communale sera publiée concernant la pose d'une barrière à la croisée précitée. La demande émane de nombreux citoyens du secteur, pour des motifs différents selon le chemin qu'ils habitent.

Selon des informations du spécialiste en matière de signalisation routière, il n'y aura pas de publication cantonale dans la FAO pour cette fermeture, l'enquête communale répondant aux exigences légales. Une signalisation verticale annoncera toutefois le futur « cul-de-sac ».

Incendie du stock d'archives à l'avenue de Provence à Lausanne

La Protection civile régionale et le Service du feu ont été impliqués dans les 24 heures qui ont suivi le début de ce sinistre. Merci à nos Cancoires mobilisés pour la bonne cause.

Central téléphonique de l'administration communale

Suite à la panne électrique du 27 septembre, la centrale téléphonique a rendu l'âme. Vu son âge, elle nécessite son remplacement immédiat.

Un accord a été sollicité auprès de la Commission des finances pour acquérir un nouvel équipement.

La pendule qui rythme la vie administrative est tombée en panne. Son grand âge (22 ans) fait que le remplacement de sa commande électronique nous sera certainement imposé.

Coût global des 2 pannes : CHF 30'000.--.

Personnel communal

Deux annonces sont parues pour le remplacement de M. Grand, notre futur retraité. La Municipalité profite de cette occasion pour repenser le fonctionnement de l'administration et le mettre en adéquation avec l'augmentation des tâches générées par l'augmentation de la population.

Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (datant de 1983)

Lors de sa séance du 28 septembre dernier, la Municipalité a pris connaissance de la lettre du 11 septembre du SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles) et en expose le contenu et conclut par : le Conseil se doit de prendre acte :

- *que le règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles", datant de 1983, est partiellement caduc, notamment les articles 21, 22 et 23;*
- *que la Commission communale de recours en matière d'informatique n'a plus lieu d'être;*
- *qu'un nouveau règlement communal sur la protection des données personnelles sera élaboré sur la base du modèle proposé par le Canton et sera soumis au Conseil communal sous la forme d'un préavis; qui nécessitera un avenant au Règlement du Conseil communal (sera proposé dans le même préavis susmentionné) pour l'abrogation de l'article article 43, 5ème puce et de l'article 49 au complet.*

Gilbert Moser**Domaines**

1313 m² de pré-champs au chemin des Dailles, parcelle N°1449 a été acheté pour CHF 1.-.

Forêts

Le garde forestier, M. Karali Mikesch, a fait valoir ses droits à la retraite dès le 31 mars 2010. La commune de Lutry va faire paraître une annonce pour son remplacement.

Chantal Dupertuis**Nursery-garderie « Les Moussaillons »**

8 candidates ont été retenues à ce jour pour les postes d'éducatrices. Il manque actuellement 2 personnes pour le secteur nursery.

Sociétés locales

Le site www.belmont.ch rubrique manifestations, est régulièrement mis à jour par Mlle Fogoz. Les prochaines manifestations y sont insérées.

La fenêtre de l'Avent de la Municipalité aura lieu le lundi 7 décembre dès 19 heures dans le hall du bâtiment administratif.

Il reste des dates vacantes. Merci de vous inscrire auprès de votre collègue, président de la SD, M. Patrick Hulmann.

Philippe Michelet**Sentier des Cancoires et portail Est**

Les travaux ont débuté par le démontage du bas des escaliers, la construction du mur de soutènement au bas des escaliers et les travaux de liaison de la nouvelle colonne d'eau potable.

Travaux d'entretien routier

Suite aux dégâts des dernières conditions hivernales, de petites interventions sur les chemins des Dailles, Crau-au-Fer, la Métraude et les Bas-Monts sont prévues dès ce jour.

Traversée RC 773

Les travaux pour le changement de la colonne d'eau potable sont terminés.

Dans le cadre des travaux de finition, l'enrobé bitumineux au carrefour du chemin des Corbaz / RC 773, sera refait.

Le débouché du chemin du Pâquis sur la RC773 est en mauvais état, provoqué par l'effet de ripage des véhicules lors du tourné à droite. Il sera procédé au remplacement de la couche de surface en espérant que ces travaux résistent jusqu'à la réfection complète de ce débouché.

Services Industriels

Le 27 septembre, une grande partie de notre commune a été affectée par une coupure de courant. Celle-ci a été causée par un défaut sur un câble souterrain de moyenne tension des services de l'électricité de Lausanne. Les nombreuses manœuvres sur plusieurs postes de transformations expliquent la durée de la panne qui s'est étendu d'environ 16 h à 17 h 50.

Tarif électrique

M. Cavin a soulevé une série de questions relatives aux tarifs de l'électricité lors de séance du Conseil du 3 septembre 2009. M. Michelet a donné suite en rappelant la loi sur l'approvisionnement en électricité qui supprime toute référence à la l'utilisation finale de l'énergie fournie. Le mode tarifaire applicable n'est pas figé et chaque client peut demander un changement de celui-ci pour l'année suivante. Cette nouvelle façon d'opérer implique plus fortement le client final dans la gestion et la maîtrise de sa consommation.

Catherine Schiesser**Paroisse catholique St-Nicolas de Flüe**

Suite à la communication faite le 28 mai dernier, concernant des travaux urgents de désamiantage dans l'église St-Nicolas de Flüe, la participation de notre commune, selon la convention en cours, était d'environ CHF 7'400.--, en dépense extrabudgétaire.

En date du 18 septembre dernier, le décompte final a été établi. La participation se monte à exactement CHF 5'848.60, soit CHF 1'551.40 en moins. Ce montant sera facturé en 2010. Cette dépense extraordinaire

sera inscrite au budget 2010, sous le compte 580.3652.00 « Participation aux frais de la paroisse catholique ».

5. Communications de la CCU

M. Girard la CCU interviendra dans le débat qui suivra la lecture des rapports des commissions pour vous livrer ses réflexions.

6. Communications de la CCAR

M. J.-C. Bartolacelli remercie Le Président de Lausanne Région de l'avoir convié à l'assemblée générale qui a eu lieu à St. Sulpice.

7. Préavis municipal N° 13/2009

Crédit d'étude – route de la Louche 3^{ème} étape

Commission technique : M. O. Iubatti, Président, Mmes C. Fischer et P. Salathé,
M. J.-C. Benoit et Mme S. Oguey-Araymon, membre et représentante de la CCU
Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes C. Juillerat et H. Pinto
MM. M. Henchoz et J.-M. Pasche

M. Iubatti, membre de la CT, fait lecture de son rapport :

Cette route fait partie de la liaison Nord-Sud de notre commune et subit un trafic élevé (zone 30 km/h sur env. 280m de long)

Le 15 janvier 2009, la Municipalité a mandaté le bureau géotechnique Karakas & Français pour une étude d'avant-projet et les mesures de consolidations liées au contexte géologique.

Ce préavis est destiné à la demande de crédit pour financer cette étude et la mise en soumission des travaux.

La procédure d'appel d'offres a été respectée. Sur les entreprises sélectionnées, Perret-Gentil SA qui répond parfaitement à tous les critères a été choisie pour l'adjudication du mandat d'étude.

La Commission technique propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Pinto, membre de la CF, fait la lecture du rapport :

Les investissements pour la route de la Louche suivants ont été faits :

- Louche 1^{ère} étape : préavis no 3/2002, CHF 220'000.--
- Louche 2^{ème} étape : préavis no 6/2004, CHF 320'000.—

Il s'agit de rendre le passage en question moins dangereux et par la même occasion accessible à tous les usagers de la route, y compris les piétons et les cyclistes.

L'étude récente, établie par le bureau d'ingénieur Karakas & Français SA, révèle que des travaux de grandes envergures n'auront pas besoin d'être fait pour stabiliser le cas échéant le glissement en profondeur. Différentes mesures prises depuis 2006, au moyen d'inclinomètres ont permis d'aboutir à cette conclusion. Le coût, initialement projeté à environ CHF 4 millions, se réduira de moitié, soit à CHF 2 millions.

Un cahier des charges pour la mise en soumission des travaux basé sur l'avant-projet sera établi. Ceci permettra aux différents soumissionnaires d'établir des offres qui seront bien comparables entre elles et ainsi plus faciles à évaluer par le comité d'adjudication.

La Commission des finances, unanime, se rallie aux conclusions du préavis 13/2009 et propose de les accepter sans modifications.

La discussion est ouverte.

M. Girard, souhaite appuyer les points suivants au nom de la CCU :

Le vote du Conseil Communal ne concerne que l'approbation d'un crédit d'étude dont les 2/3 ont déjà été dépensés, il va de soi que refuser ce préavis n'aurait aucun sens.

En revanche, utiliser de manière optimale le solde de ce crédit est essentiel pour les utilisateurs de ce tronçon, mais aussi pour les finances communales. Il s'agit en priorité de créer un cheminement piétonnier dans une zone 30. Lorsque les piétons partagent leur trottoir avec des automobilistes qui se croisent, il est "vital" que les piétons puissent trouver une parade.

Concernant le tronçon qui fait l'objet de ce préavis, selon le profil type schématique fourni aux commissions, le piéton surpris par deux véhicules roulant à vitesse élevée se retrouvera coincé face à un mur d'environ 1m50, soit infranchissable pour un individu moyen.

La CCU unanime propose que la faisabilité des mesures suivantes soit sérieusement examinée :

- 1. Créer un cheminement piétonnier en site propre : un passage pour les piétons pourrait être construit dans le talus actuel en amont, tout au long de ce tronçon, et surélevé par rapport à la route.
- 2. Garder le passage d'un seul véhicule possible pour la plus grande partie de ce tronçon et créer deux ou

trois places d'évitement séparées l'une et l'autre d'un tronçon rendu droit et d'une bonne visibilité, contraignant les automobilistes à s'arrêter si un véhicule s'est engagé avant eux sur le passage. Les places d'évitement pourraient se situer aux extrémités du passage desservant les parcelles 501 et 502. Il ne faut

pas perdre de vue que ce tronçon est limité à 30 km heure et que l'objectif principal de ce projet est de sécuriser le cheminement piétonnier tout en faisant respecter cette limitation de vitesse.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un aménagement routier, plusieurs catégories d'usagers (automobilistes, piétons, cyclistes et riverains dont les objectifs ne sont pas convergents), que les coûts peuvent varier fortement en fonction de la variante finalement retenue, il nous paraîtrait adéquat qu'une commission de suivi soit mise en oeuvre.

Le Président relève que cette communication n'a pas été intégrée dans le rapport de la Commission technique, et considère qu'il s'agit là d'une introduction à la discussion.

M. Chapalay abonde dans le sens de la CCU.

M. Chapalay constate que les demandes de crédit contiennent la mention du 10 % divers et imprévus. Or, pas dans ce cas.

M. Michelet précise qu'il s'agit là d'un prix forfaitaire sur la réalisation. Sur ce montant, une part comprend la mise en soumission et le contrôle des soumissions des entreprises qui répondront à la demande pour la construction. Une autre partie sera utilisée pour l'appel d'offres auprès des bureaux d'ingénieurs.

M. Chapalay remercie de la réponse, mais regrette que l'argent soit dépensé avant de soumettre la demande au Conseil.

M. Kupper remercie également la CCU pour le commentaire.

M. Pasche appréhende la manière dont la CCU manie ses compétences. Selon le règlement, art. 48, il stipule que la CCU donne son préavis par écrit à la Commission technique. Il ne prévoit pas que la CCU envoie de rapport. Il n'est pas prévu non plus que la CCU rapporte au plénum en tant que tel étant donné qu'elle dispose d'un représentant au sein de la Commission technique.

Le Président a eu l'occasion de discuter de cette manière de procéder, qui est nouvelle avec le nouveau règlement. Une discussion va être entreprise à l'issue de cette séance ou dans les jours qui viennent, avec la CCU.

M. Girard art. 47 et non 48 il est prévu que la CCU ait une liaison entre le Conseil et la Municipalité sur toutes les questions s'agissant de l'urbanisme. La CCU est la courroie de transmission entre les travaux de la Municipalité et le Conseil. La CCU informe de l'évolution des projets et des avis qu'elle a donnés, établi un procès-verbal de la synthèse de ces séances et en remet copie au bureau du Conseil et à la Municipalité.

M. Girard ressent un déficit entre la CCU et le Conseil. Des efforts de communication ont été faits régulièrement en début de Conseil à travers une implication importante au niveau de la commission technique. Le rapport concernant ce préavis n'a pas été pris en compte par la Commission technique, malgré un délai respecté d'envoi.

M. Le Président demande à ce que cette discussion concernant la manière de communiquer les travaux de la CCU au Conseil ne soit pas traitée ce soir, cela ne relevant pas du préavis soumis au Conseil.

M. Pasche fait une remarque sur la position de la CCU.

M. Graul n'y aurait-il pas possibilité de faire voter le Conseil sur la remarque de la CCU relative au présent préavis.

M. Le Président précise que la CCU a fait une proposition, et non pas un amendement formel. Le vote sur deux conclusions n'a pas raison d'avoir lieu, toutefois, la discussion peut être ouverte.

M. Muheim la Municipalité s'est préoccupée de la faisabilité de travaux et non pas des travaux. Le but du bureau d'ingénieurs est que la plus idéale et la plus **économique** des approches soient proposées, tout en sécurisant les usagers.

La commission de suivi existe, elle s'appelle la CCU, qui à titre individuel, fait des propositions à la Municipalité, et non au Conseil communal, qui en fera bon usage et décidera de la suite à donner sur les éléments reçus de la CCU.

M. Muheim suite à l'une intervention de **M. Girard**, demande à être présent lors de la réunion avec la CCU afin de clore les divergences.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions dudit préavis No 13/2009, à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 184'000.-- destiné à financer l'étude de l'aménagement routier de la route de la Louche – 3^{ème} étape. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier ;
2. de prendre acte que ce crédit de CHF 184'000.-- sera comptabilisé sur le compte No 9710.43 « route de la Louche 3^{ème} étape » ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense sur 30 ans.

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 13/2009 à l'unanimité.**

8. Préavis municipal N° 14/2009

Réseau d'eau potable & réseau électrique – bouclage Rueyres/Travers-Bancs

Commission technique : M. R. Mettraux, Président, MM. D. Kupper et J.-M. Mayor

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes C. Juillerat et H. Pinto
MM. M. Henchoz et J.-M. Pasche

M. Mayor, membre de la CT, fait lecture du rapport :

Le réseau de distribution d'eau potable est construit en maillages, un dispositif permettant d'être alimenté par un autre circuit d'une zone/région en cas de coupure d'alimentation, planifiée ou accidentelle.

L'objectif sécuritaire est de maintenir l'alimentation en eau potable en matière première indispensable en cas d'incendie, lors de l'intervention des pompiers.

Le maillage dans la partie inférieure de la commune n'est actuellement pas complet, comme prévu par le plan directeur de la distribution d'eau (PPDE). La conduite située en aval des immeubles 17-19-21 de la route du Burenos est en mauvais état et présente des fuites. En cas de rupture prolongée, les habitations du Burenos, des Chaffeises et des Travers-Bancs seraient privées d'eau. Il est prévu de profiter de ces travaux pour effectuer en même temps une liaison électrique entre Rueyres et Travers-Bancs, en posant 3 nouveaux tubes entre les armoires électriques existantes, dont un de réserve. Cette nouvelle liaison permettra en cas de panne, d'assurer l'alimentation électrique du secteur Rochettaz. L'alimentation de secours actuelle provient d'un ancien câble en plomb relié à Paudex et n'offrant aucune garantie. Cette nouvelle liaison renforcera la sécurité d'approvisionnement.

La Commission technique unanime se rallie aux conclusions du Préavis N° 14/2009, et propose d'en accepter les conclusions.

M. Bolay, Président de la CF fait lecture du rapport

La Municipalité propose des travaux de sécurisation de la distribution d'eau (prévus dans le plan directeur eau) et d'électricité par un bouclage entre des conduites existantes. Le déficit du réseau électrique est apparu lors de l'étude du réseau d'eau.

C'est un souci permanent des Services Industriels que d'assurer une alimentation fiable à l'intérieur de son réseau.

L'examen du rapport technique et du devis estimatif des travaux établi par le bureau d'ingénieurs-conseils Herter et Wiesmann, permet de penser que les chiffres annoncés dans le préavis 14 / 2009 sont réalistes.

Au mètre linéaire, un forage dirigé coûte environ le double de celui d'une fouille ouverte, mais c'est la seule solution pour passer la voie CFF (env. 50 m). Nous profitons de la présence du matériel de forage pour passer sous une propriété privée (env. 15 m), là où une fouille ouverte aurait posé de gros problèmes.

L'obtention d'un éventuel subside de l'ECA, pour la conduite d'eau reste ouverte, et cela ne pourra être qu'une bonne surprise en cas d'acceptation.

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du préavis 14/2009 et vous propose de les accepter sans modification.

Le Président ouvre la discussion.

M. Chapalay questionne s'il est prévu un seul forage qui comprendra l'eau et l'électricité ou deux séparés pour passer sous la voie CFF

M. Michelet il n'y aura qu'un seul forage dirigé pour l'ensemble des canalisations.

La parole n'étant pas demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis n° 14/2009, à savoir :

1. allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 278'000.-, destiné à financer les travaux de liaison des réseaux d'eau potable et d'électricité entre les chemins de Rueyres et des Travers-Bancs, subventions éventuelles à déduire;
2. de prendre acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

1	Eau potable	Fr.	205'173.30
2	Electricité	Fr.	72'657.20

3. de prendre acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
4. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 811.3312.00 « Amortissements réseau et réservoir »;
5. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'électricité sera amorti par annuités égales en 20 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 820.3312.00 « Amortissements du réseau »;
6. de prendre acte que, pendant les travaux, toutes les dépenses seront comptabilisées sur le compte N° 9170.67 et la ventilation des dépenses se fera lors du bouclage du préavis.

Vote : **Le Conseil accepte les conclusions du préavis N° 14/2009 à l'unanimité**

9. Préavis municipal No 15/2009 Arrêté d'imposition 2010/2012

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes C. Juillerat et H. Pinto
MM. M. Henchoz et J.-M. Pasche

M. Henchoz, membre de la CF, fait lecture du rapport :

La Commission des finances relève la qualité du préavis, ainsi que ses annexes relatives à l'objet précité, qui est très complet et remercie La Municipalité, en particulier M. Gilbert Moser, Municipal des finances, pour ces documents de travail d'excellente facture.

M. Bolay expose la situation, la conjoncture et les événements économiques des dernières années à Belmont.

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du préavis 15/2009 et vous propose de les accepter sans modifications.

Vote : **Le Conseil accepte les conclusions du préavis No 15/2009 à la majorité, moins 2 absents.**

10. Élection du (de la) secrétaire suppléant(e) du Conseil

M. Mayor J.-M., seul candidat pour ce poste, a été élu par 34 voix.

11. Nomination de la Commission de Gestion 2010 pour examen de la gestion 2009

M. Monsutti, président de la CG, propose les membres actuels et présente comme nouveau candidat

M. J.-Cl. Favre en remplacement de M. Schwegler, qui ne souhaite pas se représenter.

La Commission de Gestion 2010 est nommée par acclamation. Elle sera composée de :

M. Monsutti E., Président, de Mmes de Watteville M. et Rodondi V. et de MM Favre J.-Cl. et Ostertag M.

12. Divers et propositions individuelles

M. Chapalay a-t-on songé au pédibus à Belmont ?

Mme Dupertuis lors de la reprise scolaire 2008-2009, un contact a eu lieu avec une personne de Pully, qui souhaitait mettre en place un pédibus à Pully et s'étendre éventuellement sur Belmont.

A ce jour pas de nouvelles. C'est volontiers que Mme Dupertuis reste à disposition pour étudier un projet.

M. Henchoz dans le même thème et suite à l'initiative du Canton de Vaud, des communes avaient décidé de rejoindre la semaine de mobilité du 14 au 22 septembre 2009.

Belmont a démontré sa sensibilité à la mobilité douce et sa volonté d'y contribuer. Qu'en est-il ?

M. Muheim dans les diverses parutions distribuées en début de séance par notre huissier, (dont « En ville autrement ») on y retrouve tous les renseignements nécessaires et de bons conseils, même au-delà de la semaine de mobilité.

Il s'agit d'une opération reprise par le conseiller d'Etat, M. François Marthaler, sur la base de ce qui se fait à Genève depuis quelques années, « la journée en ville sans ma voiture ». Lausanne Région avait soutenu cette journée en ville sans ma voiture, et mis en place la semaine de la mobilité. Cette approche à Belmont avait fait l'objet d'actions ponctuelles durant 2 ou 3 ans. Mais il a été constaté que notre commune n'en a pas la taille.

M. Delaplace : propose deux suggestions quant à l'application du règlement du Conseil communal.

La première, pour l'assermentation d'un nouveau Conseiller, que l'assemblée se lève pour ce type de procédure. La seconde, qu'une clarification des articles 47 pour la CCU, et 48 pour la CCAR, soient cohérentes avec l'art. 41.

M. Le Président remercie M. Delaplace pour la remarque concernant l'assermentation, et s'en excuse auprès de M. Dumoulin, que celle-ci ait été faite avec une assemblée assise. La demande de M. Delaplace sera appliquée dès la prochaine assermentation.

Pour la demande concernant le règlement, le nécessaire sera fait et des réglages seront apportés.

M. Kupper évoque son expérience du pédibus à Morges. L'expérience, n'a malheureusement pas abouti à Belmont, en raison des horaires d'école trop réduits à midi.

Le pédibus est et reste de la responsabilité des parents. Toutefois, une aide de la commune est la bienvenue.

M. Treppe *pourquoi n'y a-t-il pas une étroite et profonde collaboration entre la Municipalité et la CCU pour des sujets aussi importants que l'installation de la barrière de la Cita?*

M. Treppe fait lecture du rapport final de l'avocat des recourant, après la décision de la Cour de droit administratif et public du 30 août 2009:

"Enfin, constatant que la commune a procédé à la pose de la barrière avant même l'échéance d'un délai de recours, constatant que la commune est également en faute pour n'avoir pas ordonné les expertises nécessaires à la révision du schéma de circulation de 1992, quand bien même la Cour rejeterait notre recours, elle réduit les frais au montant de l'avance que nous avons effectuée et compense les dépens. En d'autres termes, elle n'alloue pas de participation à la commune pour ses frais d'avocat."

M. Muheim cette affaire étant close, reste néanmoins à disposition pour produire la lettre de l'avocat de la Municipalité.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 22 h. 05

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au jeudi 3 décembre 2009 à 18 h. 15 à la Grande Salle.

A l'issue de la séance, l'ensemble des personnes présentes est convié à la visite de et à l'Espace Cancoires, où nos « jeunes » y seront accueillis avec un apéritif de bienvenue.

S'en suivra, dès le retour à la Grande salle, le repas de fin d'année, la fondue.

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc